

# INFORMATION DES PERSONNES

Chère patiente, cher patient,

**Fabrice GAIME** est **CHIROPRACTEUR**, titulaire d'un diplôme sanctionnant cinq années d'études (**4960 heures de cours, 300 crédits ECTS**) et est membre de l'**AFC** (Association Française de Chiropraxie).

En tant que membre de cet association professionnelle, il a souscrit au serment chiropratique, adhère au code d'éthique de la profession, est assuré au titre de la « **responsabilité civile professionnelle** » (*assurance responsabilité professionnelle*) et a les droits, privilèges et bénéfices de l'association.

A ce titre, il exerce la **CHIROPRACTIE**, Science qui *a pour but de maintenir et de rétablir la santé par la traitement des troubles d'ordre statique et dynamique du système locomoteur (en particulier de la colonne vertébrale et du bassin) et des effets neurophysiologiques qui en découlent. Le chiropracteur effectue un diagnostic d'opportunité et positif, prévient et prend en charge les troubles neuro-musculo-squelettiques de l'appareil locomoteur du corps humain ainsi que leurs conséquences.*

En France, la chiropraxie et les chiropracteurs sont reconnus depuis la loi du 4 mars 2002, « **loi relative aux Droits des Malades** ».

La chiropraxie est partenaire de l'**OMS** (Organisation Mondiale de la Santé), à la première place dans les publications scientifiques relatives aux thérapies manuelles.

Conformément à l'Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins :

**« seuls peuvent vous être facturés des frais correspondants à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé.**

**La prestation délivrée par votre professionnel ne fait pas l'objet d'un conventionnement. Dès lors, elle n'est pas prise en charge par la sécurité sociale. Le montant des honoraires fixé doit cependant être déterminé avec tact et mesure. »**

La plupart des mutuelles de Santé prennent en charge une partie des soins.

Liste des mutuelles sur : [www.chiropraxie.com/mutuelles](http://www.chiropraxie.com/mutuelles)

## **TARIFS DE CONSULTATION :**

**Adulte : 50 €**

**Enfant (moins de 18 ans) : 40 €**